

Amiens, le

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**  
Chancelier des Universités

à

**M./Mme Nom Prénom**

Personnel non titulaire administratif ou technique

S/c de M ou Mme le chef d'établissement  
TYPE NOM ETAB.  
à VILLE

Rectorat

Division  
des Personnels  
d'Administration et  
d'Encadrement

CL/FL

Affaire suivie par :  
Christine LEROY  
Adjointe au chef de division

Téléphone :  
03 22 82 38 70  
Fax :  
03 22 82 37 69  
Mél :  
[ce.dpae@ac-amiens.fr](mailto:ce.dpae@ac-amiens.fr)

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens  
cedex 9

Horaires d'ouverture :  
de 8h00 à 18h00,  
du lundi au vendredi

Objet : **Recrutements réservés.**

*Référence* : Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique d'Etat.

J'ai l'honneur de vous informer que votre ancienneté en qualité d'agent contractuel vous permet d'être éligible aux recrutements réservés organisés par le ministère de l'éducation nationale, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique de l'Etat prévu par la loi citée en référence.

Ces recrutements seront organisés sur quatre sessions, de 2013 à 2016. J'appelle toutefois votre attention sur le fait qu'un recrutement ne sera pas systématiquement proposé à chaque session si les effectifs des agents éligibles sont très faibles.

Pour bénéficier de ce dispositif les personnels non titulaires exerçant leurs fonctions dans les domaines administratifs et techniques doivent remplir les conditions suivantes :

<b>Situation n°1 :</b>	<b>Situation n°2 :</b>
Agents ayant bénéficié d'une transformation de leur engagement en <b>CDI à la date du 13 mars 2012</b> Article 4 – II de la loi n°2012-347 du 12/03/2012	Agents en <b>CDD</b> ou ayant bénéficié d'une transformation de leur engagement en <b>CDI à une date postérieure au 13 mars 2012</b> Article 2 – II de la loi n°2012-347 du 12/03/2012
Exercer, à la date du 13 mars 2012 : <ul style="list-style-type: none"><li>- à temps complet,</li><li>- ou à temps partiel</li><li>- ou à temps incomplet pour une quotité de travail au moins égale à 70% d'un temps complet.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir été en position d'activité, ou en congé réglementaire au 31 mars 2011, ou avoir été en fonction entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2011,</li></ul> <p><b>et</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- exercer, à la date du 31 mars 2011, à temps complet, à temps partiel ou à temps incomplet pour une quotité de travail au moins égale à 70% d'un temps complet,</li></ul> <p><b>et</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- justifier de 4 ans d'ancienneté sur les 5 ans précédant le 31 mars 2011.</li></ul>

Les registres d'inscription sont ouverts uniquement sur internet, du 15 janvier 2013 au 5 février 2013 (17h00), à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid66538/recrutements-reserves-de-personnels-ass.html>

Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Pour toutes les questions relatives aux inscriptions et à l'organisation des épreuves, vous voudrez bien prendre l'attache de la Division des Examens et Concours – Bureau des concours de recrutement / DEC 5 (tél. : 03.22.82.38.60).

Enfin, je vous encourage vivement à saisir cette opportunité de titularisation dans l'Education nationale, en vous souhaitant une pleine réussite dans ce projet professionnel.

Pour le Recteur et par délégation,  
Le chef de la Division des Personnels  
d'Administration et d'Encadrement

Emmanuel BERTHE